

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

**Monsieur Sébastien PRAT** a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2025\_078 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / CRÉATION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2025 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS DU BOP 135**

**Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Cantal 2022-2027 ;

Vu la circulaire n° NOR : INTK2200421J du 10 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté n° ARR\_2024\_218 portant exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles CP 169 et CP 72 sur la Commune d'Aurillac ;

Considérant que ledit schéma départemental a prescrit la création de dix-huit terrains familiaux locatifs sur le territoire d'Aurillac Agglomération pour répondre notamment à la forte sédentarisation des usagers de l'aire d'accueil des Dinandiers à Aurillac ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération a acquis les parcelles cadastrées CP 169 et CP 72 situées au lieu-dit « La Sablière » sur la Commune d'Aurillac, afin de créer les trois premiers terrains familiaux locatifs ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération poursuit en parallèle la recherche de terrains disponibles afin d'atteindre l'objectif précité ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération a lancé, au début du mois d'avril 2025, une consultation en vue de la passation d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre, mono attributaire à marchés subséquents ;

Considérant que ledit accord-cadre a pour finalité de permettre la conclusion d'un nouveau marché subséquent à l'issue de chaque phase d'identification, de validation, et le cas échéant, d'acquisition foncière ;

Considérant que ladite procédure va permettre de lancer le premier marché subséquent portant sur la création des trois premiers terrains familiaux locatifs en septembre 2025 ;

Considérant que cette procédure doit permettre à la Collectivité de lancer la procédure de consultation des entreprises en avril 2026 afin de débiter la construction des trois premiers terrains familiaux locatifs à la fin du mois de juillet 2026 ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets 2025 portant sur l'attribution des subventions d'investissements du BOP 135, visant à subventionner la création des aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs ;

Considérant que l'État peut accorder une subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses hors taxes engagées pour l'aménagement des équipements d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Considérant que le montant plafond de subvention par place pour les terrains familiaux locatifs a été fixé à 30 000 € hors taxes par la circulaire du 10 janvier 2022 ;

Considérant qu'en application du taux maximal de 70 % de participation de l'État, le montant de subvention à solliciter par place est ainsi fixé à 21 000 € hors taxes pour les projets de création de terrains familiaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « Création de terrains familiaux locatifs à LA SABLIERE », tel que présenté en annexe ;

- de solliciter une aide financière dans le cadre de l'appel à projets 2025 portant sur l'attribution des subventions d'investissements du BOP 135 déployé par l'État, pour la création des trois premiers terrains familiaux locatifs au lieu-dit La Sablière sur la Commune d'Aurillac ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides et demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels publics dans le cadre de la création des terrains familiaux locatifs ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 015-241500230-20250630-DEL\_2025\_078-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.